



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **Vendredi 12 mars 2021**

Ministère des solidarités et de la santé

• Ordre du jour	2
• Membres présents	3
• Introduction	6
• Information présidence et point sur l'avancement des travaux du CNLE et du comité scientifique	6
• Présentation du 26ème rapport sur l'état du mal-logement en France 2020 par Monsieur Christophe ROBERT, délégué général de la Fondation Abbé Pierre	7
• Intervention de Monsieur Francis Bouyer, adjoint à la déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté	12
• Conclusion	15

Ordre du jour

- **Information présidence et point sur l'avancement des travaux du CNLE et du comité scientifique**
- **Présentation du 26^{ème} rapport sur l'état du mal-logement en France 2020 par Monsieur Christophe ROBERT, délégué général de la fondation Abbé Pierre**
- **Intervention de Monsieur Francis BOUYER, adjoint à la déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté**
 - **État d'avancement de la stratégie de lutte contre la pauvreté**
 - **Nouvelles mesures**
- **Conclusion**

Membres présents➤ **PRESIDENTE**

Fiona LAZAAR

➤ **COLLEGE DES ELUS ET DES REPRESENTANTS DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALE**

Gaël PERDIAU (Maire de Saint-Etienne)

Hélène-Sophie MESNAGE (UNCASS)

➤ **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**

Alain VILLEZ (Les petits frères des pauvres)

Florent GUÉGUEN (FAS)

Dominique VIENNE (ATD)

Henriette STEINBERG (Secours Populaire Français)

Delphine BONJOUR (Secours catholique)

Manon JULLIEN (UNIOPSS)

➤ **PARTENAIRES SOCIAUX**

Mohamed LOUNAS (CGT)

Jean STIRN (CGT)

Alain ROUSSENAC (FO)

Annabelle LOISON (FO)

Chantal RICHARD (CFDT)

Elise N'GUYEN (UNAPL-U2P)

Olivier FANTONE (CFE-CGC)

Brice MOREY (CPME)

➤ **PERSONNES QUALIFIÉES**

Jean-Claude BARBIER

Noëlle MARILLER

Yves MERILLON

Christiane DESMONTES

Bernard MORIAU

Françoise FROMAGEAU

Christophe ROBERT

➤ **MEMBRES DU 5E COLLEGE**

Gemina CHAKRIT

Fatouma DIOP

Andre MARCEL

Lucienne SOULIER

Nathalie MONTGUILLON

Sylvain TERNOIR

Aldo MAGGIORE

Yasmina YOUNES

Angélique CRÉTEAU

Servio MARIN

Hind TCHOUKA

Catherine BOUTET

Ali TAMRAOUI
Sonia BENMAA
Sandra SALZANO
Sylvie FOUCHE
Marie-Jeanne GRENIER
Jeanne LE TRON

➤ **MEMBRES INVITES PERMANENTS**

• **ADMINISTRATIONS ET REPRESENTANTS DES MINISTRES**

Samira TOUITI (SDFE)
Philippe LEBRETON (DGESCO)
Paul GERNIGON (Ministère de la culture)
Arla POCHET (DGOM)
Jean-François TESSON (DG Trésor)
Francis BOUYER (DIPLP)
Dominique GAMON (DIHAL)

➤ **ORGANISMES SOCIAUX NATIONAUX**

Laurence SALTER (Pole Emploi)
Delphine BAUDET-COLLINET (USH)

➤ **REPRESENTANTE DE L'UNION NATIONAL DES AFFAIRES FAMILIALES**

Monique DUPUY (UNAF)

➤ **COMITÉS ET CONSEILS**

René DUTREY (HCLPD)
Véronique ARRIAU (HCTS)

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH
Michèle LELIÈVRE
Fatima GUEMIAH
Juliette RAMSTEIN

➤ **COMITE SCIENTIFIQUE**

Virginie GIMBERT (CNAF)
Axelle BRODIEZ-DOLINO
Rania EL FAHLI (ODENORE)
Antoine RODE (ODENORE)
Michel FÖRSTER (OCDE)
Fabrice MURAT (DEPP)
Julie COURONNÉ (INJEP)
Olivier MILHAUD (Sorbonne Université)
Thomas Lelouch (INSEE)
Charlotte MIOT (CASVP)
Marie MALLET (CASVP)
Michel BORGETTO (Université Panthéon-Assas)
François BOULOT (Secours catholique)
Cyril de WILLIENCOURT (DG Trésor)
Gisèle DAMBUYANT (HCTS)
Catherine NIRONI (ANDASS)

Muriel PUCCI (Université Paris 1)

➤ **PERSONNES RESSOURCES**

Camille LARRIEU (Centre d'action sociale protestant)

Myriam PETIT (Le Refuge)

Marie-Rose PAPI (Secours Populaire)

Daniel MACIEL (Apprentis d'Auteuil)

Étienne FRANÇOIS (ATD)

Ambre DENIS (Les petits frères des pauvres)

➤ **AUTRES PARTICIPANTS**

Damien HORN (Attaché parlementaire de Fiona Lazaar)

Virginie SERRAND (cabinet de Gaël Perdriau)

Nombre total de participants : 93

Introduction

Fiona LAZAAR (Présidente): Je voudrais partager avec vous notre plus profonde émotion à la suite du décès de Cédric Rouly. Je souhaite que nous puissions lui rendre hommage en ce début de conseil. Cédric avait rejoint le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) en décembre 2017 et il mettait beaucoup d'espoir et d'enthousiasme dans ses travaux. Tous les messages que vous avez été nombreux à envoyer au secrétaire général ont été transmis à sa mère. Sa volonté était que ces messages accompagnent Cédric lors de ses obsèques le 8 mars. Si l'un d'entre vous souhaite s'exprimer par rapport à cette triste perte, n'hésitez pas à vous manifester.

S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de démarrer nos travaux. S'agissant de la composition du conseil, un invité permanent fait son entrée, Madame Pochet, du ministère de l'outremer. Je lui souhaite la bienvenue. Son arrivée est une opportunité d'approfondir les échanges et notre travail sur les territoires d'outremer, dans lesquels les taux de pauvreté sont très importants. Pour la première fois à l'été 2020, l'INSEE a publié le taux de pauvreté de chaque département, mesuré sur la base du seuil national fixé à 60% du niveau de vie médian et non sur la base du seuil local. Les résultats font apparaître plus de 30% de pauvres en Guadeloupe et en Martinique en 2017, 42% à la Réunion, 53% en Guyane et 77% à Mayotte. Un document d'analyse de ces chiffres est disponible sur le site du CNLE, rubrique des réunions plénières.

Par ailleurs, certains membres du collège des personnes concernées n'ont pas souhaité renouveler leur mandat initial de trois ans. Le secrétariat général prendra attache avec des associations qui n'avaient pas été retenues en 2017 pour leur proposer l'entrée de personnes concernées au CNLE. Je salue également les nouveaux membres du collège des personnes concernées, Jeanne Le Tron et Sabrina Gardon qui sont accompagnées par le Secours populaire, et Isufi Refik, qui est accompagné par Repairs95.

S'agissant de la présence du CNLE dans les comités et conseils, je propose que la secrétaire générale soit titulaire et que la directrice scientifique soit suppléante au sein de l'Observatoire de l'inclusion bancaire. Pour le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, trois membres doivent représenter le CNLE. Mme Weber représentait le CNLE au conseil de l'âge, Monsieur Cordier-Simonneau représentait le CNLE au conseil de l'enfance et de l'adolescence. Il convient de désigner un suppléant pour me représenter au conseil de la famille le cas échéant. Vous pouvez adresser votre candidature au secrétariat général. Concernant la Conférence nationale de la santé, la secrétaire générale participe aux réunions. Pour les associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, le CNLE a proposé deux personnes d'ATD-Quart monde qui siègent au collège des associations représentant les usagers du système de santé ou des personnes concernées des secteurs médico-sociaux et sociaux, Madame Huguette Boissonnat-Pelsy et le Docteur Corbeau. Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse souhaite que nous rejoignons leurs membres ; à ce titre, je souhaite qu'un membre puisse m'y représenter en tant que suppléant. Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse propose également d'ouvrir son conseil jeunes à deux membres du collège des personnes concernées. Je vous invite à vous rapprocher du secrétariat général si vous êtes intéressés. Enfin, je continuerai à représenter le CNLE au sein du conseil d'administration et des réunions de territoires zéro chômeurs de longue durée.

Information présidence et point sur l'avancement des travaux du CNLE et du comité scientifique

Fiona LAZAAR (Présidente): Le cahier des charges du marché d'accompagnement des personnes concernées est en cours de finalisation et fera l'objet d'une relecture lors d'une réunion la semaine prochaine, laquelle sera également l'occasion de mieux définir nos attentes en termes d'accompagnement des personnes concernées par le prestataire national. Il faudrait que le processus de sélection soit achevé en juin afin de retrouver un mode de fonctionnement plus favorable à la participation.

Les groupes de travail logement, accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle et égalité des chances continuent leur structuration. Des présidents et des rapporteurs se sont proposés, voire parfois des vice-présidences entre membres de collèges différents ou membres invités permanents du CNLE. Le comité scientifique participe activement à ces travaux. La dynamique de croisement des savoirs et d'enrichissement mutuel qui était souhaitée au moment du regroupement de l'Observatoire

national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et du CNLE fait ses preuves. Je vous remercie pour votre investissement dans ces groupes de travail.

Les travaux du comité scientifique sont également engagés. J'ai récemment nommé Nicolas Duvoux président du comité scientifique à la suite de Jérôme Vignon que je remercie une nouvelle fois et à qui j'ai proposé de devenir président honoraire du comité scientifique pour continuer à être associé à ses travaux. Nicolas Duvoux n'a pas pu être présent ce matin. Je remercie Michèle Lelièvre, notre directrice scientifique, d'avoir accepté de faire un point d'étape sur les travaux en cours du comité scientifique.

Michèle LELIEVRE (Directrice du comité scientifique) : L'activité du comité scientifique connaît une montée en charge relativement significative avec la participation de ses membres aux différents groupes de travail, sa contribution à la mise en œuvre du programme de travail du CNLE, et le lancement de divers travaux et études ayant pour objectif de donner des premiers éléments de réponse à la saisine gouvernementale. Le Premier ministre a saisi le CNLE pour le charger d'une mission d'enrichissement de la connaissance qualitative de l'évolution de la pauvreté, avec des points d'étape trimestriels et un bilan annuel. Le comité scientifique propose d'élaborer un outil de suivi barométrique qualitatif à partir des remontées d'information, des témoignages et des récits des principales organisations et acteurs concernés. Cette proposition d'outil a été validée lors de la séance plénière du comité scientifique du 21 janvier. Dans le cadre d'une première phase exploratoire, une étude de faisabilité a été lancée et une contractualisation est rapidement prévue avec le prestataire. L'enquête sera lancée sur le terrain auprès de l'ensemble des acteurs identifiés, et notamment les acteurs associatifs. Compte tenu de l'urgence, seul le 5ème collège sera consulté en amont de cette étape. Le comité scientifique et le CNLE seront consultés à l'issue de la première vague d'interrogations qui aura valeur de test ainsi que tout particulièrement la Statistique publique, qui est d'ailleurs représentée au sein du comité scientifique et du groupe de travail dédié.

D'autres travaux d'études sont programmés. Une note d'étape de l'étude qualitative de l'évolution de la pauvreté sera présentée au prochain comité scientifique du 13 avril. Elle comportera un volet programmatique et des apports relatifs à la situation des jeunes. Le comité scientifique constitue une plateforme de connaissances ample et de nombreux membres sont déjà mobilisés sur le sujet.

Enfin, le comité scientifique a souhaité mettre en place un séminaire participatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale, afin de construire une culture commune et partager des notions, des définitions et des expériences. Plusieurs demandes d'inscription et de propositions d'intervention nous sont d'ores et déjà parvenues. La consultation prendra fin d'ici une dizaine de jours, délai à l'issue duquel nous vous communiquerons une version consolidée intégrant vos propositions, et une date de séminaire.

Henriette STEINBERG (Collège des associations) : Au nom du secours populaire, nous sommes tout à fait partants pour recevoir tout enquêteur dans les différents lieux de conduite de notre activité. Nous sommes cependant plus qu'attentifs au fait que la puissance publique mette les moyens nécessaires pour payer les enquêteurs et ne s'appuie pas sur les associations sur ce point. En effet, cette enquête suppose un réel travail de méthode de collecte de l'information, qualification que nos bénévoles ne possèdent pas. Nous avons également fait part de cette préoccupation à l'INSEE. Il existe probablement de nombreux étudiants en sociologie qui seraient qualifiés pour cette mission.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Ces étudiants pourraient travailler en binôme, ce qui ajoute de la plus-value lorsque l'on recherche la qualité.

Présentation du 26^{ème} rapport sur l'état du mal-logement en France 2020 par Monsieur Christophe ROBERT, délégué général de la Fondation Abbé Pierre

Christophe ROBERT (Collège des personnes qualifiées) : La première mission de la Fondation Abbé Pierre consiste à intervenir auprès des mal-logés. Elle contribue, sans subvention publique (son budget est composé à 98% de dons de particuliers essentiellement et d'entreprises), à financer 900 projets par an portés par 450 associations en France métropolitaine mais également en outremer et à l'étranger. A partir de ce que nous observons sur le terrain, à partir d'enquêtes locales et nationales, nous portons une analyse thématique chaque année. Nous évaluons par ailleurs les choix politiques qui sont faits. Le rapport d'activité annuel constitue l'occasion de formuler des propositions de politiques publiques plus soucieuses, plus attentives, plus protectrices des plus fragiles et des personnes en situation d'exclusion, notamment dans le domaine du logement. Ce rapport annuel est

disponible sur le site de la Fondation (<https://www.fondation-abbe-pierre.fr/actualites/26e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2021>).

Le rapport est composé de trois chapitres (je vous présenterai les deux premiers) :

- Un premier chapitre analysant les conséquences de la crise ;
- Un deuxième chapitre analysant les politiques publiques menées dans le domaine de la lutte contre le mal-logement depuis 2017 ;
- Un troisième chapitre focalisé sur la précarité énergétique (vécu des ménages et politiques publiques).

S'agissant du premier point, cette année particulière a constitué une double peine pour les mal-logés et une bombe à retardement. La crise a mis en évidence le fait que le logement peut être une bulle protectrice importante ou une double peine pour tous ceux qui vivent dans des conditions de mal-logement ou qui souffrent d'absence de logement. Au-delà de la réduction des distributions alimentaires dès avril, mai, juin 2020, les conditions de mal-logement ont frappé de plein fouet les plus fragiles, d'où la double peine : il nous a été dit de rester chez nous, mais comment rester chez moi si je suis mal-logé ou si je n'ai pas de logement ? Une action publique très mobilisatrice a certes été engagée dès le printemps 2020 avec l'ouverture de places d'hébergement d'urgence (environ quarante mille nouvelles places en chambre d'hôtel entre le printemps 2020 et la prévention de l'hiver 2020-2021). Néanmoins, plusieurs milliers de personnes continuent d'appeler chaque jour le 115 sans pouvoir trouver de solution. En outre, être hébergé dans un hôtel social n'est pas évident (pas de possibilité de faire à manger, de recevoir, etc.).

Au-delà de la question des personnes sans-abri ou sans-domicile, il existe aussi la question peu visible des personnes logées dans de mauvaises conditions. Les recherches menées au printemps dernier ont montré que le surpeuplement constitue l'une des conséquences les plus importantes de la crise sanitaire, notamment sur la prévalence du virus et les difficultés relationnelles et violences intrafamiliales. Quand le logement est indigne par ailleurs, il est difficile d'y rester vingt-quatre heures sur vingt-quatre et cela entraîne des problèmes en cascade (santé, tensions familiales, etc.). Parfois, le moyen d'y échapper consiste à aller dehors, mais la situation sanitaire ne le permettait pas, d'où le phénomène de double-peine. Le mal-logement provoque également des difficultés et de l'échec scolaire. Tous ces éléments ne sont pas visibles dans la statistique mais restent très douloureux pour les personnes qui les vivent. La crise a par ailleurs entraîné une précarité énergétique et des phénomènes d'isolement très forts, tandis qu'un lien fort a été établi entre la santé et le logement. Il a également été remarqué une réduction d'accès aux droits avec des services publics ayant réduit leur activité ou fermé, des personnes ayant vu leur demande d'aide différée, des ruptures de suivi pour les personnes en difficulté, entraînant un sentiment de solitude et des problèmes psychiques chez de nombreuses personnes. Nous avons en outre perçu une forte inquiétude dans les quartiers populaires qui déjà cumulaient de nombreuses difficultés sociales (taux de chômage élevé, nombre de bénéficiaires du RSA et nombre de bénéficiaires de la CMU supérieurs à la moyenne nationale, forte proportion d'activité informelle n'ayant pas été couverte par le chômage partiel et les dispositifs d'aide). Cette crise a produit un effet loupe sur les difficultés souvent invisibles et peu lisibles dans la statistique publique, qui frappe nos concitoyens mal-logés. L'hébergement chez les tiers, pour les personnes qui ne trouvent pas de logement, constitue une réelle soupape. Or plusieurs personnes ont dû quitter le logement de la famille ou des amis qui les hébergeaient en mai-juin 2020 car les tensions n'étaient plus supportables en raison du confinement. Parmi les personnes ayant appelé le 115, plusieurs étaient dans une situation où l'hébergement chez un tiers avait cessé.

Cette première année a également constitué une bombe à retardement. En effet, il ne faut pas penser qu'il ne s'agit que d'une parenthèse qui se refermera lorsque la crise sanitaire sera terminée. Une rupture de suivi peut avoir des conséquences durables, tout comme un décrochage scolaire, des difficultés d'accès aux droits durant plusieurs mois. Il faudra rester vigilants quant aux conséquences psychologiques de cette crise sanitaire. Deux autres phénomènes auront des conséquences à retardement, à savoir la baisse des constructions de logements, et notamment de logements sociaux, et la diminution très importante de l'attribution de logements sociaux durant cette période. Un autre élément important à prendre en compte a trait au risque d'impayés de loyer et de charges. Le logement constitue le premier poste de dépense des ménages, à hauteur de 25% du budget, mais souvent 40%, 50% voire 60% du budget pour les personnes les plus modestes. Cette situation économique difficile aura un impact sur les personnes qui arrivaient tout juste à payer leur loyer ; nous appelons à un fonds d'aide exceptionnelle d'État pour éviter au maximum le risque d'impayés de loyer car après trois mois

d'impayés de loyer, il est très difficile d'éviter les expulsions locatives. Or en France, nous assistons déjà à une augmentation très importante des expulsions avec le concours de la force publique (environ 17 000 ménages sont concernés par des expulsions, mais deux à trois fois plus quittent le logement avant que la police intervienne). Nous étions déjà en difficulté avant la crise pour gérer les problématiques liées aux expulsions locatives, et nous allons l'être encore plus dans les six, douze, dix-huit voire vingt-quatre mois à venir. Il me semble avoir compris que des arbitrages étaient en cours mais il faut absolument mettre en place un dispositif pour éviter les impayés de loyer.

Concernant le deuxième chapitre du rapport relatif aux politiques publiques et à l'analyse que nous en faisons depuis 2017, aujourd'hui, la protection sociale de notre pays est mise à rude épreuve. Pour la grande majorité des ménages, les réponses publiques apportées durant cette crise permettent d'éviter la catastrophe (chômage partiel, fonds de garantie, 1 500 euros pour les entreprises ayant vu leur activité considérablement diminuer, etc.). Ces dispositifs exceptionnels ont malgré tout laissé beaucoup de monde sur le bord de la route. Par exemple, les jeunes en rupture familiale sans-abri n'ayant pas d'aide au logement ni de RSA n'ont pas pu bénéficier de la majoration de l'APL. Les travailleurs non-déclarés du secteur informel n'ont pas eu d'aide non plus – leur nombre est estimé à 2,5 millions.

Au-delà de la gestion de la crise, force est de constater que lorsqu'il s'agit de faire des gestes vis-à-vis des chômeurs ou des allocataires du RSA, cela est très difficile avec ce gouvernement. Nous avons le sentiment d'une distinction trop classique entre « bons » et « mauvais » pauvres. Nous ne disons pas que rien n'a été fait – la garantie jeune par exemple est passée de 100 000 euros à 200 000 euros mais il ne s'agit pas d'un droit ouvert et elle n'est versée qu'une seule fois ; la garantie jeune ne compense pas la non-ouverture d'un droit ouvert à 500 euros pour les jeunes de moins de 25 ans. Le plan « un jeune, une formation » qui encourage les stages, les formations, les services civiques peut offrir des opportunités mais il ne remplace pas un droit protecteur. Il est inquiétant également que le gouvernement veuille poursuivre la réforme de l'assurance chômage pendant cette crise, avec un milliard d'euros d'économie attendus et des centaines de milliers de personnes qui vont souffrir de cette réforme. Certes les droits au chômage ont été prolongés durant la crise, mais aucune réponse n'est apportée aux faiblesses structurelles de la protection sociale qui ont été mises en évidence. L'idée d'octroyer des allocations bien dotées aux ménages privés d'emploi constitue le marqueur d'une société qui n'abandonne pas ses déshérités, qui comprend que pour trouver un emploi, il faut déjà pouvoir subvenir à ses besoins de première nécessité – et ne pense pas que cela va installer ces ménages dans une forme d'assistanat : c'est l'inverse. Il existe dans le débat public une forme d'idéologisation de cette idée, qui nous fait passer à côté de la protection de ces personnes.

Sur la question financière depuis 2017, l'État a fait des économies de dix milliards d'euros sur les deux outils permettant aux personnes de se loger (APL et logement social). L'annonce de la ministre du logement de relancer la construction de logements sociaux rectifiera peut-être un peu la tendance. Les comptes du logement (comprenant l'État, les collectivités locales, les différents organismes) démontrent que les dépenses publiques en matière de logement sont à leur niveau le plus bas depuis quarante ans. Or le logement est déterminant pour les droits fondamentaux, et porteur de désastre quand on est mal-logé ou pas logé du tout.

S'agissant de l'analyse budgétaire, l'action du gouvernement a légèrement été recadrée après la crise du mouvement des gilets jaunes. Les premières actions du gouvernement ont en effet été favorables aux plus riches (suppression de l'impôt sur la fortune, mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique – sorte de bouclier fiscal, etc.). Ce recadrage de l'action du gouvernement (rehaussement de la prime d'activité, élargissement du chèque énergie, défiscalisation des heures supplémentaires, etc.) a profité principalement aux classes moyennes et une fois encore, les plus pauvres n'en ont pas profité. Ces orientations budgétaires ont largement profité aux populations les plus riches, auxquelles ont été reversés 1 100 euros annuels, mais ont peu profité aux populations les plus pauvres, auxquelles ont été donnés 60 euros annuels, voire même 17 euros pour les 5% les plus pauvres. Il existe donc un enjeu politique sur la question de savoir à qui profitent les aides ou les choix budgétaires. Cela concerne directement les travaux de l'ONPES. Le sujet de l'épargne très largement constituée par les personnes en ayant la capacité est également posé car cela accentue les inégalités de ressources.

Nous espérons à la Fondation que la prise de conscience de l'importance du logement et des insuffisances de la protection sociale constituera la source nous permettant de faire évoluer nos réponses, pour être plus soucieux de ceux qui n'ont rien, qui sont à la rue, qui ne peuvent pas se soigner ou se nourrir correctement. En matière de politique publique également, il faut analyser l'impact de chaque mesure sur les 10%, les 5% les plus pauvres. Nous espérons que cette crise permettra une

prise de conscience collective quant à nos politiques publiques. Quelques signaux positifs existent, avec une réelle mobilisation du ministère du logement qui a accepté de prolonger la trêve des expulsions locatives de deux mois (ce qui n'avait pas été fait depuis 1956) et qui envisage de créer un fonds d'aide pour le paiement des loyers et des charges. Cette « parenthèse heureuse » ne pourra cependant perdurer que si les personnes concernées peuvent prendre la main et exiger que soient remis au centre des préoccupations politiques, économiques, les plus fragiles d'entre nous. L'idée de parvenir à l'objectif de zéro sans domicile fixe dans quelques années est possible si nous y mettons les moyens. Nous avons la responsabilité collective de donner la parole à ceux qui souffrent, et d'exiger une réorientation majeure des politiques publiques dans leur ensemble.

Nathalie MONGUILLON (Collège des personnes concernées) : Vous nous avez partagé des avancées, que nous pouvons féliciter, mais vous avez dit également que si l'on donnait de la main droite, on diminuait de la main gauche, ce qui entraîne un déséquilibre. Vous avez estimé nécessaire d'écouter les personnes concernées et leur permettre d'être acteurs dans les instances décisionnelles et pas uniquement donateurs de récits de vie. Par ailleurs, la loi DALO, qui présente des dysfonctionnements, va-t-elle être réactualisée, refondue dans un nouveau projet ? Enfin, il est nécessaire d'accompagner les personnes ayant des impayés de loyers sans attendre la fin des deux mois de prolongation de la trêve des expulsions. Nombreuses sont ces personnes qui n'ont pas le droit à l'APL au motif qu'il est déraisonnable qu'elles aient choisi un logement aussi cher par rapport à leurs revenus, sachant que ces mêmes personnes n'ont pas accès au logement social.

Christophe ROBERT (Collège des personnes qualifiées) : Je partage votre analyse relative à la trêve hivernale. Nous rencontrons des difficultés à faire adopter des politiques de prévention. Il faut absolument inverser la logique car toute expulsion est un échec de prévention. L'idée de la trêve n'est pas une fin en soi, sauf si nous mettons ce temps à profit. L'accompagnement social et juridique est déterminant à cet égard, car de nombreux ménages menacés d'expulsion ne connaissent pas leurs droits. L'accompagnement permet également d'obtenir auprès du tribunal des délais de paiement plus longs que lorsque les personnes ne sont pas accompagnées. Le fait de donner de la main droite pour reprendre de la main gauche renvoie à la notion de dignité humaine. Il faut voir à travers ce que cela représente pour les personnes et pas à travers l'analyse de Bercy. Ensuite, si le droit au logement est un droit constitutionnel depuis longtemps, le DALO a donné à l'État la responsabilité de loger les personnes les plus fragiles. La difficulté résidait dans le choix entre mettre en place le DALO une fois que l'État disposerait suffisamment de capacités pour loger tout le monde, ou mettre en place le DALO pour provoquer des changements de politiques publiques – le législateur a fait le second choix. Ce DALO a réellement permis de loger des personnes qui ne l'auraient pas été sans DALO ; mais de nombreuses personnes restent encore sans logement et des inégalités de reconnaissance de public prioritaire apparaissent entre les territoires sur la base d'interprétations différentes de la loi. Le comité de suivi DALO travaille justement à harmoniser les pratiques et à faire respecter cette loi et il faut également accompagner les personnes concernées.

René DUTREY (HCLPD) : Ce n'est pas parce qu'un droit est inscrit dans la loi qu'il devient effectif dès le lendemain, mais il devient effectivement obligatoire. L'accès au droit devient la variable d'ajustement du DALO. Aujourd'hui les logements prévus par la loi pour le DALO ne sont pas entièrement mobilisés. L'État est condamné à des sanctions financières alors que ses droits d'attribution ne sont pas mobilisés. Certaines commissions de médiation ont des pratiques extrêmement restrictives et donnent l'impression d'étudier le mérite du parcours des personnes. Or le droit au logement, les droits fondamentaux, sont rattachés à la personne humaine. Il existe une déconnexion entre les revenus des ménages et les loyers pratiqués, ce qui constitue une véritable « machine à expulsion ».

Bernard MORIAU (Collège des personnes qualifiées) : Je remercie Christophe Robert pour son rapport. Le logement permet la santé, le travail, la vie familiale, d'aller à l'école, etc. En tant que médecin, je suis amené à constater le lien entre le logement et la santé. Le rapport de la Fondation Abbé Pierre appelle à une reconnaissance sociale. Il faut non seulement écouter les personnes les plus précaires, mais également les reconnaître dans toutes leurs difficultés et répondre à leurs problèmes. Cette non-reconnaissance sociale peut conduire à des révoltes, ce qui est compréhensible. Ce rapport aborde également les réponses en termes de politique fiscale. Les études de l'OCDE ont en effet montré que les inégalités sociales ralentissaient la croissance et qu'il fallait donc mettre en place des politiques fiscales redistributrices.

Dominique VIENNE (Collège des associations): Merci à Christophe Robert pour cet exposé très clair. Je suis étonné que la politique du logement soit absente de la stratégie pauvreté. Qu'est-ce que la réforme du DALO peut apporter de plus ?

Hind TCHOUKA (Collège des personnes concernées) : Je voudrais revenir sur le mot « bombe à retardement ». À Marseille, la bombe a déjà explosé il y a longtemps. En 2018, l'effondrement de l'immeuble de la rue d'Aubagne a coûté la vie à huit personnes. Le problème du logement à Marseille existe depuis longtemps. Le quartier la Belle de mai est le plus pauvre d'Europe. Des associations essaient d'accompagner et soulager les familles qui y vivent, mais ce n'est pas suffisant.

Christophe ROBERT (Collège des personnes qualifiées) : La Fondation Abbé Pierre s'est portée partie civile dans l'information judiciaire pour homicide involontaire qui a été déclenchée après le drame de la rue d'Aubagne à Marseille, comme elle s'était portée partie civile dans une affaire à Paris, pour laquelle le marchand de sommeil a été condamné hier à des années de prison et à dédommager les locataires victimes. En raison d'une absence de politique publique en matière de logement à Marseille depuis trop longtemps, des personnes louent des logements très chers, insalubres et dangereux pour la santé, au point d'entraîner la mort. Il faut prendre ce sujet au sérieux. En matière de lutte contre l'habitat indigne, Paris a décidé de s'attaquer à mille immeubles insalubres depuis 2001 par le biais de différents outils (préemption, transformations en logements sociaux, réorientation des locataires, etc.) qui ont produit des effets remarquables. Or à Marseille, aucune politique n'a été menée, résultant à la situation actuelle. Cela prouve que lorsque nous voulons, nous pouvons. Concernant la politique du logement d'abord, aux situations d'urgence sont souvent données des réponses d'urgence qui ne sont pas durables ni dignes pour les personnes concernées. Quand des personnes perdent leur logement, lorsqu'elles expulsées, exilées, victimes de violences conjugales, des places d'hébergement d'urgence sont ouvertes. Or ces situations d'urgence découlent d'autres problèmes (sortants de prison, problèmes psychiques sans accompagnement, etc.), ce qui conduit à ce que l'hébergement d'urgence devient l'endroit où se cristallisent toutes les faiblesses d'un ensemble de politiques publiques. En raison d'une insuffisance de logements sociaux et d'encadrement des loyers, nous ne parvenons pas à sortir de cet hébergement d'urgence. Le champ de l'hébergement social ne cesse par conséquent de croître. Or si la logique est inversée, nous ne considérerons plus le logement comme une « récompense » au terme d'un parcours mais plutôt comme le socle de la reconstruction, un endroit permettant de se reconstruire, se reposer, accueillir des gens, avoir une vie familiale, créer les conditions de la réussite scolaire, d'une reprise de formation. Le gouvernement a estimé qu'il s'agissait d'une bonne idée et a mis en place un plan quinquennal pour le logement d'abord avec des pensions de famille, des logements sociaux, très sociaux, du parc privé à vocation sociale, davantage d'accompagnement, etc. Le changement de philosophie est présent aujourd'hui dans la politique publique. Deux appels à manifestation d'intérêt ont d'ailleurs été lancés afin d'associer les collectivités locales, en l'occurrence les villes. Cependant, si ce plan est mis en œuvre, le changement d'échelle ne se fait pas. Par conséquent, la logique n'a pas pu être inversée. La question va se poser dès ce printemps : que vont devenir les personnes hébergées dans les quarante mille nouvelles places d'hébergement d'urgence ? Il faut continuer à mener cette politique dans les années à venir.

Delphine BAUDET-COLLINET (USH): Je travaille à l'Union sociale pour l'habitat. Je voudrais revenir sur cette notion de « bombe à retardement » que vous avez évoquée. Il y a eu soixante-dix mille attributions de logements sociaux en moins en trois mois en raison du confinement, ce qui aura un très fort impact cette année, mais cela s'inscrit également dans la durée avec une baisse de libération des logements dans le parc social qui limite chaque année les capacités d'attribution. Moins de logements ont en outre été agréés et financés, ce qui repousse à deux ou trois ans la production de nouveaux logements. D'autres points d'alerte sont à noter. S'agissant des APL, il ne faudrait pas que le calcul des aides en temps réel génère davantage de complications dans les démarches qui sont déjà suffisamment compliquées pour les demandeurs. Sur la question des impayés et la prévention des expulsions, il faudra essayer au-delà des deux territoires moteurs concernés par le dernier appel à manifestation d'intérêt.

Sandra SALZANO (Collège des personnes concernées): Je voudrais remercier Christophe Robert pour avoir mis en évidence le mal logement en France. Ma mère vit au troisième étage dans un immeuble des quartiers nord de Marseille ; elle a un handicap reconnu et ne peut plus se déplacer, cela fait plusieurs années qu'elle est enfermée dans son logement. Une amie, également dans les quartiers nord de Marseille, vit avec ses trois enfants dans la peur en raison de l'environnement (vente de drogue, coups de feu) et ne réussit pas à déménager depuis des années. D'autres personnes vivent dans l'insalubrité. Des bâtiments se sont effondrés en raison du laxisme de la mairie durant des

années. De nombreuses personnes souffrent, certaines se suicident. Il faudrait peut-être donner davantage de moyens à des associations locales et davantage écouter les personnes concernées. J'ai invité plusieurs fois le chef de l'État à se déplacer au sein des locaux de la Fondation d'Auteuil pour lui montrer concrètement la misère. Il faut que le gouvernement prenne conscience de cela.

Lucienne SOULIER (Collège des personnes concernées) : Au-delà de la question d'accès au logement, il y a aussi la question de pouvoir le garder. Une personne qui s'est vue suspendre le RSA car soi-disant, elle n'aurait pas fourni un document relatif à un contrôle de situation alors qu'elle l'a envoyé deux fois. Par conséquent, ses loyers impayés s'accumulent. Cette personne sera sanctionnée alors qu'elle n'a plus de revenu, mais la CAF ne sera pas sanctionnée du fait de l'erreur commise. Il faut mettre fin à ces dysfonctionnements. Cette personne risque d'être expulsée sans relogement en juin. Nous sommes des êtres humains et nous demandons à être respectés comme tels, et non à être catalogués comme des personnes à problèmes.

Monique DUPUY (UNAF) : J'ai entendu qu'un fond serait dégagé pour les impayés de loyers. Il existe déjà des FSL qui sont abondés à parité par les départements et les CAF. Or certaines CAF n'abondent plus les FSL, ou diminuent leur abondement, ce qui aura pour conséquence un arrêt de l'abondement de la part des départements. Comment allons-nous aider les personnes en situation d'impayé s'il n'y a plus d'argent ? Par ailleurs, est envisagé un renouvellement des caisses de sécurité sociale et des CAF. À cette occasion, ne serait-il pas possible de proposer qu'une personne bénéficiaire des minima sociaux siège dans chaque conseil d'administration des CAF ? Cela permettrait de changer la manière de considérer les minima sociaux.

Jeanne LE TRON (Collège des personnes concernées) : La commission DALO reste très éloignée de la réalité. Nous avons présenté en commission DALO il y a peu de temps le dossier d'une femme seule avec cinq enfants vivant dans un logement de 37 mètres carré. Son dossier a été refusé au motif qu'elle avait fait le choix de cet appartement et qu'elle ne pouvait donc que s'en prendre à elle-même. Les lois ont leurs limites dans la réalité. Il faudrait que les décideurs rencontrent les personnes concernées. Concernant la crise sanitaire, de nombreuses places d'hébergement d'urgence ont été ouvertes : il est étonnant de constater qu'en situation de crise, nous pouvons apporter des réponses, y compris aux problématiques préexistantes. Ne serait-il pas possible de pérenniser ces solutions dégagées en période de crise ?

Christophe ROBERT (Collège des personnes qualifiées) : Il est vrai que la baisse de la rotation dans le parc social a pour conséquence un moindre nombre de logements sociaux à proposer. Les personnes restent dans les logements sociaux parce que le parc privé est trop onéreux. Il existe donc un enjeu sur la régulation des prix du marché. Concernant les FSL, nous espérons que le fond d'aide pourra abonder ces derniers. Enfin, les différentes interventions illustrent la nécessité d'accompagner les personnes non seulement socialement mais également dans l'accès aux droits. Il faut remettre l'humanité au centre des politiques publiques, sinon nous risquons de passer à côté des vraies questions.

Fiona LAZAAR (Présidente) : La ministre Emmanuelle Wargon a créé un Observatoire des impayés de loyer au début de l'hiver, qui se réunit bientôt de nouveau et dont j'en fais partie. Par ailleurs, le renouvellement des CAF constituera effectivement l'opportunité de demander la participation des personnes concernées. Merci beaucoup cher Christophe.

Intervention de Monsieur Francis Bouyer, adjoint à la déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Francis BOUYER: La stratégie pauvreté s'est construite sur un triple constat :

- Notre système de redistribution est assez généreux par rapport à l'étranger mais la pauvreté ne recule pas ;
- La pauvreté tend à se reproduire; il est difficile pour un enfant né dans une famille pauvre de sortir de la pauvreté à l'âge adulte ;
- Nos politiques sociales sont complexes et rendent difficile l'accès aux droits.

Les trois objectifs de la stratégie pauvreté sont les suivants :

- La lutte contre la pauvreté des plus jeunes : la stratégie pauvreté présente trois innovations par rapport aux plans antérieurs : l'interministérialité; la territorialité et la prévention de la

pauvreté. En cela, les jeunes sont au centre de la stratégie avec des actions pour l'accès aux crèches, la formation de professionnels de la petite enfance, l'alimentation dans les écoles, les maraudes mixtes ;

- La lutte contre la pauvreté de la jeunesse avec plusieurs actions comme la fin des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance (ASE), la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, la prévention spécialisée ;
- L'accompagnement à l'insertion des bénéficiaires des minima sociaux avec plusieurs dispositifs pour orienter plus rapidement, accompagner plus rapidement, former les travailleurs sociaux et revaloriser la prime d'activité.

S'agissant du bilan pour les enfants, nous avons créé un bonus de « mixité » qui a pour objet d'inciter les crèches à accueillir une part plus importante d'enfants en situation de pauvreté. Dix-sept maraudes mixtes ont été lancées dans différents territoires. Il est par ailleurs prévu de déployer d'ici 2022 deux cent soixante centres sociaux pour couvrir l'intégralité des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), vers lesquels les familles peuvent se tourner pour obtenir de l'aide administrative et un soutien en termes de petite enfance. S'agissant des petits déjeuners à l'école, l'objectif initial de 200 000 enfants couverts était largement dépassé avec plus de 500 000 enfants couverts en mars 2020. La mesure reprend un bel envol avec la réouverture des écoles. Nous travaillons avec les professionnels de la petite enfance pour offrir aux enfants dès le plus jeune âge les outils de leur épanouissement (compétences psychosociales, musique, art, nature, etc.). Ce plan de formation se traduit par un conventionnement avec les organismes de formation professionnelle et avec la branche des assistantes maternelles. En termes de création de places de crèche, l'objectif n'a pas été atteint mais nous y travaillons. Quant à la tarification sociale des cantines, cette mesure a moins décollé en raison d'un difficile accueil par les mairies dans un premier temps et à cause d'une mauvaise construction des critères n'en permettant pas l'application.

Concernant les jeunes, plusieurs mesures sont en bonne voie. Il était question d'essaimer les points d'écoute jeune, ces structures vers lesquelles les familles et les jeunes en difficulté peuvent se tourner pour obtenir des solutions – deux cent structures porteuses ont été financées en 2019 et dix nouvelles structures ont été ouvertes. L'État a également soutenu les conseils départementaux en matière de prévention spécialisée vers les jeunes, pour créer un contact avec eux et les amener dans un parcours d'insertion. Par ailleurs, si l'année 2020 a imposé un moratoire sur les sorties sèches de l'ASE, les mesures mises en place précédemment ont permis d'accompagner 50% des 20 000 sortants de l'ASE chaque année. Enfin, l'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans se décline, même si le Covid a entraîné un retard. D'autres avancées ont été réalisées, avec la revalorisation des minima sociaux, le développement de cent points conseil budget supplémentaires qui ont pour objet d'accompagner les personnes en situation de surendettement ou en phase de le devenir. Un chantier est par ailleurs ouvert sur la lutte contre les inégalités de santé, avec la complémentaire santé solidaire notamment. De nombreuses mesures d'urgence ont été mises en place pour l'accès aux soins.

En matière d'insertion, la revalorisation de la prime d'activité a bénéficié à 1,3 million de travailleurs pauvres supplémentaires. D'autres chantiers doivent progresser, notamment la baisse des délais d'orientation des bénéficiaires du RSA.

La crise Covid a perturbé la mise en œuvre de la stratégie pauvreté. Plusieurs réunions ont eu lieu entre l'État et les collectivités locales pour renforcer les mesures de la stratégie pauvreté. Le contexte actuel est un peu moins dramatique qu'il y a deux mois. Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 7% entre mars et septembre 2020 puis s'est stabilisé avant de décroître légèrement. Nous fondons beaucoup d'espoir sur le rebond de l'activité économique à l'issue de la crise. Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité avait baissé de 150 000 mais a remonté pour atteindre en janvier 2021 un niveau plus élevé qu'en janvier 2020. La demande d'emploi a continué à augmenter et l'allocation de solidarité spécifique a augmenté de 11% entre mai et septembre avant de décroître légèrement. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 30%. Le nombre d'allocataires des aides au logement a considérablement augmenté et une attention particulière est portée sur le risque d'expulsions dans les prochains mois. Concernant le surendettement, le nombre de dossiers a paradoxalement diminué en 2020 mais nous restons attentifs à cette situation. Nous suivons également la situation d'épargne chez les plus riches et de désépargne chez les plus pauvres.

La stratégie pauvreté a donc été confortée tout en tenant compte des contraintes nouvelles dont la fragilisation des opérateurs (crèches, opérateurs d'insertion par l'activité économique).

En termes d'actualité, nous poursuivons les chantiers structurels déjà annoncés dans le cadre de la stratégie pauvreté, en les ajustant pour atteindre les objectifs. Concernant la petite enfance, l'objectif national de création de 30 000 places de crèches dont au moins un tiers dans les QPV n'a pas décollé malgré une aide plus importante dans les quartiers. Nous nous mettons en situation de renforcer les aides à l'investissement et les offres d'ingénierie pour accompagner les territoires qui souhaitent créer des places de crèches. Nous allons par ailleurs lancer un appel à manifestation d'intérêt sur les politiques globales d'accueil de la petite enfance sur une dizaine de territoires prioritaires. Le plan de déploiement des professionnels de la petite enfance est poursuivi. Nous avons également renforcé l'aide pour la mise en place de petits déjeuners, notamment dans les quartiers prioritaires. Enfin, nous travaillons sur les critères d'éligibilité à la mesure des cantines scolaires, ayant vocation de soutenir, notamment dans les communes rurales, la mise en place de repas à moins d'un euro.

Concernant la jeunesse, une offre de services dédiés a été mise en place pour assurer l'application sur le terrain de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. Nous avons monté une offre « promo 16-18 » avec l'AFPA, qui devrait toucher au moins la moitié des 60 000 jeunes concernés, ainsi qu'une offre d'« aller vers » des missions locales vers les jeunes, qui devra s'harmoniser avec tous les acteurs qui sont déjà en contact avec les jeunes sur le terrain.

En matière d'insertion, l'objectif consiste à déployer le service public d'insertion et d'emploi. Quatorze territoires sont en phase de test et un appel à manifestation d'intérêt a été lancé. Dès le début du mois d'avril, la trentaine de lauréats sera annoncée. Le service public d'insertion et d'emploi permettra aux personnes accompagnées d'avoir un seul référent sans être obligées de raconter leur situation à plusieurs interlocuteurs (cela permet de lutter contre la maltraitance administrative). Il s'agira également de créer des dossiers partagés de l'insertion afin que l'ensemble des acteurs ait accès aux mêmes informations et sachent ce que font les autres pour mieux accompagner les personnes dans la globalité. Le plan de formation des travailleurs sociaux doit également s'accélérer en 2021.

Par ailleurs, la stratégie pauvreté s'est enrichie de plusieurs mesures, comme la création d'une garantie jeune universelle. En matière d'insertion, l'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail sera déployé à travers trois volets : la création de guichets uniques de mobilité sur l'ensemble du territoire ; l'accompagnement des personnes ; l'offre de solutions, avec par exemple le micro-crédit solidaire pour l'acquisition de véhicules. En matière d'aide relative aux personnes en grande précarité, à la rue, nous allons enrichir la stratégie pauvreté avec l'offre de domiciliation, notamment par les associations, le renforcement des accueils de jour, le déploiement du dispositif « premières heures » du programme convergence, dédié aux personnes à la rue pour leur permettre d'effectuer quelques heures de travail et d'entamer un parcours d'insertion professionnelle.

D'autres mesures ont été annoncées, en matière de logement. 1 500 places nouvelles ont notamment été créées pour les femmes en sortant de maternité. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la création de tiers-lieux alimentaires afin de permettre aux personnes hébergées en hôtel social de faire à manger. Il est également prévu de déployer vingt-six équipes mobiles de prévention des expulsions locatives sur les territoires repérés. En matière de santé, le financement de centres de santé participatif sera poursuivi. Un soutien à l'investissement (100 000 euros) est également prévu.

Servio MARIN (Collège des personnes concernées) : Les personnes qui se trouvent entre la classe moyenne et la pauvreté n'ont pas accès aux aides et ne parviennent pas à obtenir des prêts car ils ne sont pas en CDI alors qu'ils ont un apport.

Delphine BONJOUR (Collège des associations) : Il aurait été souhaitable d'avoir des chiffres plus récents que ceux de 2019. Nous avons par ailleurs peu de retour sur la mise en œuvre des conventions avec les départements, ni sur le travail initié sur les territoires. En outre, le bonus mixité ne concerne qu'un quart des établissements, ce qui est peu.

André MARCEL (Collège des personnes concernées) : Il faut aider les familles pour une bonne éducation des enfants et ne pas faire reposer l'éducation des enfants sur l'école. L'école et la famille doivent marcher ensemble.

Francis BOUYER : Concernant le logement, il existe un sujet sur le marché locatif et sur les marchands de sommeil. Plusieurs aides ont été mises en place et reconduites avec des critères élargis. Il s'agit de trouver le bon appui pour guider au mieux les personnes concernées. Le service public de

l'insertion et de l'emploi comprendra également la question du logement. Concernant les chiffres 2019, je ne peux pas vous donner de chiffres plus récents sur l'ASE. Il a été décidé de donner davantage de temps aux conseils départementaux pour atteindre les objectifs que nous nous étions fixés. Il faudra donc attendre le 31 mars pour avoir les données de l'ASE de 2020 pour vingt conseils départementaux, et l'été pour les autres. Par ailleurs, la dynamique globale des conventions départementales est très positive ; tous les départements ont conventionné alors que certains n'y étaient pas favorables au départ. Sur l'accueil social inconditionnel, les choses avancent. En matière d'insertion, les délais d'orientation des bénéficiaires du RSA ont diminué, même si cela est très inégal entre les départements. Les délais d'entrée en accompagnement global n'ont cessé de diminuer depuis 2019 en dépit du Covid. Enfin, le déploiement de la garantie d'activité départementale, visant à donner aux conseils départementaux davantage de marge de manœuvre pour leurs dépenses en faveur des bénéficiaires du RSA, s'inscrit dans une dynamique positive. Sur le choc de participation, nous sommes effectivement en échec depuis vingt ans. Il faut collectivement organiser cette participation des personnes concernées et la prise en compte de leur point de vue. Je suis preneur d'offres de service dans ce domaine pour que je puisse les communiquer au commissaire chargé de la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, le bonus mixité par définition ne peut pas bénéficier à tous les établissements. L'enjeu consiste à renforcer les moyens des crèches qui accueillent davantage d'enfants en situation de pauvreté et à inciter les autres crèches à accueillir davantage d'enfants issus de familles pauvres. Concernant l'éducation, il faut rendre honneur au ministre de l'éducation nationale pour le dédoublement des classes de CP et CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaire. Une mesure de deux adultes par classe a également été mise en place par les villes dans les QPV.

Julie COURONNÉ (INPEJ): Je ne mets pas en cause le fait que certains jeunes passent à travers les mailles du filet, mais il existe également des jeunes ultra visibles aux yeux des institutions et qui passent d'un dispositif à un autre depuis leur enfance. Quelles questions cela pose-t-il en termes de coordination au regard du parcours de ces jeunes ?

Jean-Claude BARBIER (Collège des personnes qualifiées) : Dans le groupe de travail insertion et accompagnement que je préside, nous avons besoin des documents sur lesquels Monsieur Bouyer s'est appuyé pour sa présentation des différentes mesures de la stratégie pauvreté. Je trouve par ailleurs étonnant qu'aucune mention n'ait été faite sur la réforme en cours de la réforme chômage, dont nous sommes certains qu'elle va aggraver la situation.

Dominique VIENNE (Collège des associations) : Le comité d'évaluation de la stratégie pauvreté du CNLE a constaté un manque de données sur l'année 2020 et un manque de réaction du gouvernement et de la délégation interministérielle sur nos précédents rapports. Comment mieux travailler ensemble ?

Francis BOUYER : Concernant les jeunes très visibles, je rejoins votre remarque. Je transmettrai la présentation PowerPoint au CNLE ainsi que les documents dont vous avez besoin. Plusieurs éléments des rapports du CNLE ont été repris et je reste à disposition pour réagir en bilatéral.

Fiona LAZAAR (Présidente) : Merci beaucoup. Je vous propose, chers collègues, d'envoyer vos questions complémentaires afin que je les transmette à M. Bouyer.

Conclusion

Fiona LAZAAR (Présidente): Je remercie Brigitte pour le travail formidable qu'elle a réalisé pour le CNLE jusqu'à présent

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire générale du CNLE) : Je quitte le CNLE à la fin du mois pour partir en retraite. Je vous remercie d'avoir participé avec tant d'enthousiasme aux travaux de ce conseil.

Fiona LAZAAR (Présidente): Merci à toutes et à tous.

Les prochaines réunions plénières se tiendront les 18 juin, 24 septembre et 10 décembre 2021. Le comité scientifique se réunira les 13 avril et 8 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.